



Décharge de responsabilité

Une consultation médicale préalable à toute activité sportive est indispensable pour détecter d'éventuelles contre-indications à la pratique du sport.

ATHLETISME MULTI-SPORTS recommande à l'adhérent de consulter un médecin avant toute activité physique et de faire établir un certificat de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme. Ce certificat sera à fournir lors de la première séance.

La remise d'un tel certificat n'étant pas une obligation légale, elle est laissée à la discrétion de l'adhérent.

Je, soussigné(e)reconnais avoir pris connaissance de cette recommandation et décharge l'association de toute responsabilité quant à la survenue d'un accident lié à l'état de santé de mon enfant....
..... né(e) le

Date et Signature,

précédées de la mention « *lu et approuvé* »

.....
Ou modèle de Certificat Médical

Certificat Médical

Pris en application des articles L. 231-2-2 du Code du Sport

Je soussigné(e), Docteur :

Demeurant à :

Certifie avoir examiné ce jour M. /Mme /Mlle :

Né(e) le : à :

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme.

Fait à,

Le

Cachet et Signature du Médecin :

Règlement Intérieur

Préambule :

Nous vous invitons **parents et enfants**, à lire attentivement ce règlement et à nous le retourner signé. En adhérant à ATHLETISME MULTI-SPORTS (AMS), vous adhérez à une association loi 1901, gérée par des bénévoles.

Cette adhésion vous engage, en tant qu'adhérent, à accepter et respecter le règlement intérieur tout au long de la saison. Ce règlement permet à chacun de comprendre les règles de notre association et a pour but de faciliter la vie au sein du club.

Matériel et locaux :

- Chaque adhérent s'engage à prendre soin du matériel dont il a l'usage (locaux, vestiaire, équipement,...)
- Les adhérents ont le devoir d'apporter leur coopération à l'installation et au rangement du matériel, ainsi qu'au nettoyage des locaux.

Entraînement :

En cas d'absence, l'entraîneur doit être prévenu.

- La ponctualité aux cours est une forme de respect, pour soi et envers les autres.
- Une tenue de sport adaptée à la pratique sportive et aux conditions climatiques est demandée. **Lors de la pratique en salle, prévoir une paire de chaussure propre.**
- En cas d'absence de l'adhérent, ou d'annulation, les cours ne seront ni reportés, ni remboursés

Comportement :

- Chaque adhérent doit adopter une attitude respectueuse et sportive envers ses partenaires, l'entraîneur...
- Le bureau se réserve le droit de prendre des sanctions disciplinaires en cas de non-respect du règlement intérieur.

Adhérent (NOM, Prénom) :

Signature des Parents et de l'Adhérent :

Protection des données personnelles

Les informations collectées dans le formulaire d'inscription sont nécessaires à votre adhésion à AMS car elles permettent la gestion des membres de l'association par son bureau. Elles sont conservées au format informatique par l'association et ne sont pas communiquées à l'extérieur.

En adhérant à AMS, vous consentez donc à la collecte, la conservation des données personnelles recueillies dans le formulaire d'inscription. Vous disposez d'un droit d'information, d'accès et de rectification de ces données en contactant la Secrétaire l'association à l'adresse suivante : athletisme.multi.sports@gmail.com